

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHEVROUX

Du 17 novembre 2016

Monsieur le Maire annonce que les points suivants vont être rajoutés à la séance :

- Contrat intervenant TAP
- Décision modificative
- Location logement
- information pour la délivrance des Cartes nationales d'identité
- Réclamation collective taxe foncière pour le FNB Agricole

Le Conseil accepte.

COMMISSIONS FINANCES ET SOCIALE

COMPTE RENDU DE CONSEIL D'ECOLE

Un conseiller fait le compte-rendu du conseil d'école du 18 octobre 2016.

Il rappelle au conseil que l'école de Chevroux compte pour l'année 2016-2017 123 élèves répartis dans 5 classes.

COMPTE RENDU REUNION GARDERIE ET TAP

Monsieur le Maire informe son conseil qu'une réunion garderie et TAP s'est déroulée le 10 novembre 2016. Seulement 6 familles sur les 86 concernées étaient présentes. Pour l'année scolaire 2015-2016, 7113.5 heures ont été facturées, ce qui représente plus d'heures que l'année précédente avec moins de famille. Cela s'explique en partie du fait que la garderie est un lieu apprécié des enfants du fait des animatrices qui en font un lieu de loisirs et d'échanges privilégié. Monsieur le Maire rappelle également que la commune est toujours à la recherche d'un intervenant TAP à partir de la rentrée de janvier pour animer les mardis et jeudis après-midi.

COMPTE RENDU DES DIFFERENTES AG

Monsieur le Maire fait le bilan des différentes assemblées générales. Il informe que les associations de la commune sont saines et bien gérées et il félicite les bénévoles pour cette bonne gestion et leur investissement.

COMPTE RENDU ACTIVITES BIBLIOTHEQUES

Une conseillère rappelle que la bibliothèque ouvre 3 heures par semaine au public et 1 fois par mois au scolaire grâce à l'implication de 10 bénévoles. De plus, de nombreuses animations ont été proposées par la bibliothèque : les premières pages, un concours de lego pendant les vacances scolaires, la venue d'une conteuse le 5 novembre dernier.

La conseillère rapporte le fait de problème de gestion du nettoyage de la bibliothèque et plus précisément de la salle attenante, utilisée par diverses associations mais nettoyée par les bénévoles de la bibliothèque. Monsieur le Maire informe qu'il prendra les dispositions nécessaires pour pallier à ce problème.

CONTRAT INTERVENANT TAP

Monsieur le Maire informe son conseil que la mise en place des Temps d'Activité Périscolaires nécessite l'intervention d'un intervenant extérieur. Aussi, Mme Candice Ferret interviendra en danse et activités sportives en tant que vacataires les mardis et jeudis.

Le Conseil, après en avoir délibéré

A l'unanimité,

DECIDE de recruter Madame Candice FERRET à Chevroux pour des heures d'animation des Temps d'Activités Périscolaires chaque semaine d'école du 01/09/2016 au 05/07/2017.

DECIDE de fixer la rémunération de Madame Candice FERRET sur la base d'un taux horaires d'un montant brut de 14.70€.

BILAN BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire présente un bilan du budget communal. Il informe son conseil que les finances de la communes sont saines et que le réel correspond au budgétisé.

DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire informe son Conseil que du fait de l'annulation d'un titre de 2015 d'un montant de 1270€ sur l'année 2016 et du fait de la réémission de ce titre sur l'exercice 2016, une décision modificative doit être prise de la manière suivante :

DEPENSES	RECETTES
Article D673 : +1270.00€	Article R70323 : +1270.00€

Le conseil municipal, à l'unanimité,
ACCEPTÉ la proposition ci-dessus.

LOCATION LOGEMENT

Monsieur le maire informe le conseil que Monsieur Tufel Erwan sollicite la location de l'appartement communal situé au 22, route de Manziat à compter du 1^{er} décembre 2016. Il demande à l'assemblée de fixer le montant du loyer mensuel à compter du 1^{er} décembre 2016 à 430.65€. Le loyer est révisable le 1^{er} décembre de chaque année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte Monsieur Tufel Erwan en qualité de locataire de l'appartement communal sis 22, Route de Manziat à Chevroux.

Fixe le dépôt de garantie à la somme de 430.65€, équivalent à un mois de loyer.

Autorise le Maire à établir le bail de location à compte du 1^{er} décembre 2016.

Charge Monsieur le Maire de la suite du dossier.

CVAE 2017

Monsieur le Maire informe son Conseil de la réception d'un courrier l'informant que le montant de la CVAE que percevra la commune en 2017 est de 13 678€ à imputer au budget.

CARTES NATIONALES D'IDENTITE

Monsieur le Maire informe son conseil de la réception d'un courrier de la Préfecture informant la commune qu'à partir du printemps 2017, les communes non équipées ne pourront plus prendre en charge les CNI. Les pièces d'identité pour Chevroux se feront alors à la mairie de Pont de Vaux.

COMMISSION DES BATIMENTS, ROUTES ET CHEMINS

POINT TRAVAUX ECOLE

Un Conseiller explique qu'il ne reste plus que la finition du mur à faire et que la nouvelle pompe à chaleur sera remplacée le jeudi 24 novembre. Il informe également le conseil que les résistances électriques défectueuses ont été remplacées.

DELIBERATION RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

M. le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif qui doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif

DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr

DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

PROJET SALLE MULTIFONCTIONNELLE

MISSION SPS ET BUREAU DE CONTROLE

Un adjoint du Maire rappelle que la commune de Chevroux a émis une consultation pour deux missions obligatoires dans le cadre du projet : la SPS et le contrôle.

La commune a reçu 3 offres pour la mission contrôle : Alpes Contrôle à 5300€ HT, Socotec à 5765€ HT et Dekra à 7300€ HT.

La commune a reçu 4 offres pour la SPS : Alpes Contrôle 4250€ HT, Socotec à 4200€ HT, Dekra à 4480€ HT et BECS à 5095€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de retenir Alpes Contrôle sur les deux missions en basant leur critère sur le rapport qualité/prix.

DECIDE d'accepter l'offre d'Alpes Contrôle

POINT D'AVANCEMENT TRAVAUX

Un adjoint du Maire présente au conseil les nouveaux plans de masse fournis par RBS Architecture. Après étude de ces plans, le projet tel qu'il est défini convient au Conseil.

Pour la suite, l'adjoint informe le Conseil que des bureaux d'étude de géotechnicien ont été sollicités pour une étude obligatoire. Les offres devront être réceptionnées le 25 novembre 2016.

Monsieur le Maire informe son Conseil que dans le cadre de la construction de la salle polyvalente, la commune de Chevroux peut prétendre à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Cette subvention vise à soutenir financièrement les projets d'investissement des communes. Pour cela, la commune doit remplir et envoyer le dossier en Préfecture avant le 31 décembre 2016.

Après délibération, le Conseil Municipal

A l'unanimité,

ACCEPTE de transmettre un dossier de DETR à la préfecture

CHARGE Monsieur le Maire de la suite du dossier.

Le début des travaux est prévu début avril 2017 pour une fin avril 2018.

URBANISME

DOSSIER EN COURS

1 Permis de Construire a reçu un avis favorable

PC 0110216D0008 SALLET Jean-Paul, 145, chemin de Corbet – Garage couvert et non clos – A893, A894, A897

1 Déclaration Préalable a reçu un avis favorable

DP00110216D0016 BERRY Annie, 12, route de l'église – Portail – D97

INSTRUCTION ADS

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil que jusqu'au 31 décembre 2016, les dossiers d'urbanisme sont envoyés à la DDT d'Ambérieu en Bugey. A partir du 1^{er} janvier 2017, les dossiers devront être envoyés au pôle d'instruction intercommunautaire à Montrevel en Bresse.

Dans le même cadre, Monsieur le Maire informe son Conseil qu'il a fait un audit permettant la mise en place du PLUi pour la nouvelle communauté de communes. Il expose le bilan de cet audit à son Conseil.

RECLAMATION COLLECTIVE TAXE FONCIERE

Monsieur le Maire informe rappel à son Conseil que la commune de Chevroux a été désignée par Monsieur le Préfet de l'Ain comme présentant des dommages aux cultures objectivement comparable à ceux d'une catastrophe naturelle. Afin de permettre aux personnes concernées par la perte de récolte sur pieds liée à ces intempéries de bénéficier d'un dégrèvement de taxe foncière proportionnelle, Monsieur le Maire a fait une réclamation collective auprès de Monsieur le Préfet.

COMMISSIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES

COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Un conseiller fait le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Communautaire du 15 novembre 2016.

DELIBERATION DU NOMBRE ET DE LA REPARTITION DES SIEGES AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la composition de la communauté issue de la fusion des communautés de Communes du Pays de Bagé et de Pont de Vaux sera fixée selon les modalités prévues à l'article L.5211-6-1 du CGT.

Ainsi la composition de la communauté issue de la fusion pourrait être fixée selon les modalités suivantes :

COMMUNES	POPULATION	NBRE DE CONSEILLERS TITULAIRES
REPLONGES	3651	5

FEILLENS	3186	4
BAGE LA VILLE	3154	4
PONT DE VAUX	2276	3
MANZIAT	1948	3
ST BENIGNE	1226	2
REYSSOUZE	979	1
CHEVROUX	944	1
DOMMARTIN	882	1
BAGE LE CHATEL	855	1
GORREVOD	829	1
CHAVANNES/REYSSOUZE	732	1
ST ANDRE DE BAGE	700	1
SERMOYER	675	1
OZAN	649	1
ST ETIENNE/RZE	555	1
BOZ	508	1
ARBIGNY	427	1
BOISSEY	314	1
VESINES	99	1
ASNIERES/SAONE	69	1
TOTAL	24 658	36

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accepter la répartition proposée

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

COMPTE RENDU DES DIFFERENTES REUNIONS

Monsieur le Maire établie un bilan des dernières réunions relatives à la fusion des communautés de Communes de Pont de Vaux et du Pays de Bagé. Il explique que les deux communautés de Communes sont en train de pourparlers afin d'harmoniser au mieux les règles de fonctionnement de la nouvelle Communauté de Communes.

COMMISSION COMMUNICATION, FETES ET CEREMONIES

ORGANISATION DU BANQUET

Monsieur le Maire informe son Conseil que les invitations pour le banquet ont été postées le 15 novembre 2016 et qu'un retour de celles-ci est attendu au maximum le 1^{er} décembre 2016.

Monsieur le Maire présente à son conseil différents menus afin de choisir celui qui sera servi au banquet.

QUESTIONS DIVERSES

NOUVEAUX STATUTS SIEA

Monsieur le Maire présente à son Conseil les nouveaux statuts du syndicat d'électricité pour information. Ceux-ci sont consultables en mairie.